



C2i2e

Enquête et documents à récupérer : Les TUIC au sein de l'établissement

*L'utilisation des TUIC (Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication) devenant un incontournable (cf. la huitième des dix compétences du référentiel – BO n°9 du 1^{er} mars 2007 à consulter sur <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/9/MENB0700441C.htm>), cette enquête, à mener **en début d'année**, doit vous permettre de tirer parti au mieux de votre environnement professionnel.*

En prenant connaissance des ressources à votre disposition (personnels, locaux et matériels, procédures d'utilisation, documentations et communication), vous aurez les éléments nécessaires à la mise en oeuvre des activités informatiques – pour vous et pour vos élèves.

Les informations collectées vous serviront en outre pour valider certains items du C2i2e.

Contactez les personnes ressources

Dans chaque établissement, vous pouvez trouver :

- un (ou des) CoTIC (coordinateur TUIC) : il vous donnera la plupart des informations concernant l'informatique et le multimédia dans l'établissement :
- un ATI (si vous êtes dans les Bouches du Rhône) : il s'occupe plus particulièrement des ordinateurs portables du CG13 :
- un « emploi vie scolaire » (EVS) éventuellement, dont la mission est en partie l'informatique :
- autre (préciser) :

A l'extérieur de l'établissement :

- le point ac@r (à chercher sur <http://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/acar/index.htm>) : vous trouverez des ressources et des aides sur le site et auprès des intervenants de votre bassin.
- L'IANTE, s'il existe, peut vous renseigner sur les logiciels spécifiques à la discipline, par exemple. Retrouver ses coordonnées sur le site disciplinaire d'Educnet ou de l'académie.
- les formateurs de l'IUFM.
- autre (préciser) ...

S'informer

Demander à l'administrateur du réseau (CoTIC, ATI, EVS, autre) :

- Comment se connecter au réseau de l'établissement (identifiant et mot de passe) ? Quelles sont les possibilités de travail et d'échanges avec les élèves sur le réseau ?
- Où peut-on trouver des postes informatique pour les professeurs ?
- Comment sont gérés les notes et les bulletins ?
- Existe-t-il une (des) salle informatique ? Combien de places ? Comment réserver ? **Où trouver la clé ?** Quels logiciels y sont installés :
 - suite bureautique (version) :

- navigateur :
- traitement de l'image :
- logiciels spécifiques à la discipline :
- Est-il possible d'avoir à disposition un ordinateur + un vidéoprojecteur ? Dans sa salle ? Dans une salle spécialisée ? Modalités d'emprunt ou de réservation ?
- Même question pour d'autres matériels multimédia si besoin (appareil photo, caméra, téléviseur et magnétoscope ou lecteur DVD, tableau blanc interactif...)
- Existe-t-il un site d'établissement ? Intranet ? Internet ? Comment y accéder comme lecteur ? Comme rédacteur ?
- Qui s'occupe du B2i ? Comment sont répartis les items ?
- Récupérer la charte informatique.

Demander au documentaliste :

- Combien de postes sont accessibles aux élèves au CDI ? Quels logiciels y trouvent-ils ?
- Quelles sont les modalités de travail pour un groupe d'élèves au CDI (recherche préparée ; travail concerté avec le documentaliste ; accès à Internet et restrictions ; possibilités d'impression ...)

Demander à son PCP de compléter cette enquête si besoin avec ses connaissances du terrain (informations complémentaires, difficultés à prévoir, ...) :

Répondez à cette enquête et récupérez la charte informatique de l'établissement.

Repérez les adresses utiles (le site de l'IUFM, le point ac@r du bassin, le site académique de votre discipline, ...) et mettez-les dans vos favoris.